EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20/2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 29 mars 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,

dans le lieu habituel de ses séances.

Nombre de membres
Présents: 14

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

<u>Présents</u>: Ms Daniel BORDENEUVE, Éric FORESTIER, Willy LORENZON, Christian MICHELET, Dominique SAVARIAUD,

Ulysse SUC, Antoine ZANOTTO, Michel DUBAUX et Michel

WALTER.

Mmes Sandra BARBE, Françoise JORREY, Laurence

TOUMEYRAGUES, Laure BRAQUEHAIS et Delphine

SCHWARTZ. **Excusée:** Madame Estelle ASPART.

Pouvoir: Madame Estelle ASPART à Madame Françoise JORREY.

Absent:

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Indemnité attribuée aux conseillers municipaux (cet extrait annule et remplace l'extrait de délibération n°17/2020 suite à une erreur de fond)

Monsieur le Maire propose d'accorder 100 euros net par an aux élus qui ne bénéficient d'aucune indemnité pour la distribution de diverses publications communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

<u>DÉCIDE</u> d'accorder une indemnité d'un montant de 100 euros net par an aux élus qui distribuent diverses publications communales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, Pour copie certifiée conforme Certifiée exécutoire après transmission et publication le 05 avril 2022

15

Excusés: 1

Pouvoirs: 1 Votants: 15

Absent: 0

22 mars 2022

Date de la convocation:

Daniel BORDENEUVE

Le Maire